

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL Du 23 AOUT 2019

Présents : Mmes CHARDON Dominique, SAILLARD Marie-Pierre, LEFORT Bernadette, RECEVEUR Marie, Mrs CHENDEROWSKY Marc, SAILLARD Fabien, VIENNET Simon, PEREIRA Stéphane

Excusés : THERY Jean-Bernard, VIENNET Julien

Absent :

Convocation du 19/08/2019

ORDRE DU JOUR :

- Approbation Compte rendu réunion du 28 juin 2019
- Tourbières Natura 2000 - projet du nouveau périmètre
- Proposition label Ramsar
- Avenant convention travaux conduite eau tourbières
- Décisions modificatives budgets
- Composition futur conseil communautaire CCLMHD
- Contrats santé et prévoyance des agents
- Plan aide au logement : FSL et FAAD
- Affaires diverses

1 - Approbation compte rendu réunion du 28 juin 2019

Aucune observation, le compte rendu du 28 juin 2019 est adopté à l'unanimité.

2 - Tourbières Natura 2000 - projet de nouveau périmètre

Mme le maire revient sur la présentation du Syndicat Mixte Haut Doubs Haute Loue lors du dernier conseil municipal. Le Conseil municipal valide, à l'unanimité, le nouveau périmètre Natura 2000 sur le territoire de la commune.

Le dossier définitif sera à nouveau présenté au conseil en fin d'année après avis de la DREAL.

3 - Proposition Label Ramsar

Proposition de demander à bénéficier du label Ramsar aux tourbières du Bief Belin afin de valoriser le site et les travaux réalisés. Accord du conseil.

4 - Avenant à la convention de dédommagement pour les travaux liés à la conduite d'eau

La participation du SMAHD pour l'évitement de la tourbière lors des travaux de réseau d'eau au niveau de la tourbière s'élève à 11 900 €. Il y a lieu de modifier la convention afin d'augmenter le plafond de subvention (limité à 10 000 €). Accord du conseil.

5 - Décisions modificatives du budget

La Préfecture a décelé une erreur de 10 centimes dans le report de résultat 2018. Il y a

lieu de rectifier le budget pour réparer cette erreur. Le Conseil accepte d'augmenter de 10 centimes le compte D/001.

6 - Composition futur conseil communautaire CCLMHD

Lors du prochain renouvellement du conseil communautaire, il y aura lieu de définir le nombre de conseillers communautaires représentant les 33 communes.

La commune de Malpas aura toujours un représentant (le maire) et un suppléant (le 1^{er} adjoint).

7 - Contrats santé et prévoyance des agents

Renouvellement des contrats Santé et Prévoyance des agents : participation à hauteur de 10 €/agent à temps plein pour la mutuelle et 50 €/agent pour la garantie maintien de salaire.

8 - Plan aide au logement - FSL et FAAD

Le Conseil accepte de participer au dispositif d'aide au logement des personnes en difficulté, à hauteur de 0.61 € / habitant pour le FSL et 0.30 € / habitant pour le FAAD.

9 - Affaires diverses

- Présentation d'un devis pour réfection d'une partie du chemin rural du Perchet (derrière la ferme du Gaec Paris). Le Conseil décide de demander un autre devis.

- Taxe d'Aménagement : le taux actuel est de 3%. Le Conseil décide de porter le taux à 3.5 % à compter du 1^{er} janvier 2020.

- La commune a vendu des tuiles à Thierry Malfroy : le conseil décide de lui facturer 200 €.

- Demande de Mme Agnès Rousseau pour obtenir une participation financière de la commune pour l'achat d'un vélo électrique. Refus du conseil.

- Rénovation monument aux morts : le Souvenir Français subventionne les travaux. La date retenue du 31 août ne convient pas pour la cérémonie. Reportée au samedi 14 septembre 2019 à 11 h.

- Vente de 2 lots de feuillus : une offre reçue pour le lot 1, validée par le conseil.

- Projet construction (terrain de boules) : le géomètre a borné le terrain qui sera vendu à Ht Doubs Créer Bâtir (10,12 ares).

- Situation en forêt communale : Simon expose les difficultés liées à la crise sanitaire des scolytes.

Séance levée à 21 h 30

Malpas, le 26 août 2019

Le Maire,
Dominique CHARDON

